

Direction générale de l'alimentation

PLAN DE VACCINATION OFFICIEL INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (IAHP)

FICHE 10 – COMMUNICATION

Le plan de vaccination officiel s'accompagne d'un dispositif de communication destiné à informer largement et sensibiliser les parties prenantes ainsi qu'à expliquer les enjeux de cette démarche de vaccination contre l'IAHP.

La compréhension de la vaccination comme outil complémentaire aux mesures de prévention et de lutte vis-à-vis à l'IAHP, et son acceptabilité par les parties prenantes est l'enjeu majeur du dispositif de communication.

CIBLES DE LA COMMUNICATION

Cet accompagnement en termes de communication est d'autant plus important que l'élaboration d'une stratégie vaccinale concernant l'IAHP est une première en France.

Les cibles auxquelles la communication s'adresse sont les suivantes :

- Les éleveurs
- Les filières professionnelles,
- Les partenaires commerciaux
- Les services de l'Etat
- La presse et le grand public

OBJECTIFS

- ⇒ Faire de la pédagogie sur l'utilisation de la vaccination comme outil complémentaire des mesures de biosécurité et des mesures de police sanitaire dont l'application reste incontournable ;
- ⇒ Présenter les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la campagne de vaccination ;
- ⇒ Informer le grand public des effets bénéfiques attendus (notamment limiter le nombre de foyers et le nombre d'animaux abattus), communiquer sur l'absence de risque sanitaire pour les volailles et les produits qui en sont issus (viande, œufs...).

SITE INTERNET

Un dossier a été créé sur le site du Ministère pour présenter le plan d'action pour rendre opérationnelle la vaccination contre l'IAHP à partir de l'automne 2023.

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france>